

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023**

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 6 février 2023, à 19 h 30, au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 9 janvier 2023;
- 2) Séance extraordinaire du 24 janvier 2023;
- 3) Comité plénier du 31 janvier 2023.

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Dépenses incompressibles 2023 – Autorisation et paiement.
- 3) Redevances des gravières et sablières – Utilisation de fonds.
- 4) Ville de East Angus – Paiement d'honoraires professionnels pour la Cour municipale.
- 5) MRC du Haut-Saint-François – Quotes-parts pour l'année 2023.
- 6) Soutien informatique pour l'année 2023-2024 du logiciel Sygem – Adjudication de contrat à Infotech.
- 7) Soutien informatique pour l'année 2023 – Adjudication de contrat.
- 8) Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le nivelage de chemins municipaux en 2022.
- 9) Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports d'audits concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de trois villes.
- 10) Bail de l'immeuble municipal situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire (Royale Gym Inc.) – Renouvellement et ajustement annuel.
- 11) Impressions Haut-St-François – Paiement d'honoraires professionnels concernant le calendrier pour l'année 2023.

- 12) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement (partie du chemin Spring, CEJ88337) – Autorisation de signature de la convention d'aide financière.
- 13) Modification à l'entente avec Développement économique Canada selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés – Autorisation de signature.
- 14) Transport Guy Hamel – Autorisation de paiement pour l'approvisionnement de quincaillerie.
- 15) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers dossiers.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Renouvellement de trois mandats.
- 2) Demande de PIIA pour l'immeuble sis au 45, rue Craig Sud (zone M-107) afin de permettre un agrandissement commercial – Recommandation UR-23-01 du Comité consultatif d'urbanisme.
- 3) Demande de modification au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC pour l'immeuble situé sur le lot 4 487 190 (zone agricole) – Agrandissement du terrain industriel sis au 705, rue Pope (zone I-107) sur le lot 4 487 131.
- 4) Protection du patrimoine immobilier – Appui à la demande d'assurabilité de la municipalité de La Présentation.
- 5) Épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Demande de moratoire.
- 6) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Appui à la demande d'autorisation pour l'immeuble sis au 48, chemin Couture (lots 4 487 994 et 4 487 989).

H. Communications et vie communautaire

- 1) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec.
- 2) Terrain de l'Expo Cookshire – Réservation pour la Fête nationale du Québec.
- 3) Ressources humaines – Embauche de deux concierges.
- 4) Bibliothèque Johnville – Nomination de responsable.
- 5) Cadets de l'air du Haut-Saint-François – Autorisation de location du site de l'Étang Cloutier.
- 6) Présentation du concept d'édifice multifonctionnel au 4, chemin de Randboro – Demande de diffusion.

I. Travaux publics

- 1) *Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace* – Adoption.
- 2) Ressources humaines – Demande de congé sans traitement.
- 3) Ressources humaines – Mise à jour du départ à la retraite du technicien en génie civil et de l'environnement (résolution 2023-01-8667).
- 4) Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Cookshire-Eaton – Dépôt.
- 5) Programme de reboisement social Arbre-évolution – Autorisation de dépôt d'inscription pour l'année 2023.
- 6) Programme Municipalité Écon'eau du Réseau Environnement – Adhésion.
- 7) Travaux de fauchage pour l'année 2023, passes 1 et 2 – Octroi de contrats.
- 8) Ministère des transports – Révision du contrat de déneigement.
- 9) Ministère des Transports – Demande d'ajout de signalisation sur la rue Craig Sud.
- 10) Ministère des Transports – Demande de prolongement du trottoir sur le chemin Clifton.

- 11) Signel services inc. – Acceptation d’une offre de service pour l’acquisition de feux de chantier.
- 12) DH Éclairage inc.– Acceptation d’une offre de service pour le remplacement de lumières au DEL dans certains bâtiments municipaux.
- 13) Appel d’offres pour l’acquisition de ponceaux – Adjudication de contrat.
- 14) Appel d’offres pour la réfection de la toiture du centre de qualification – Adjudication de contrat.

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Communication Plus – Autorisation de paiement pour l’acquisition de radios portatifs.
- 2) Garage Martin Dusseault – Paiement d’honoraires professionnels concernant le déneigement de casernes.

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 313-2023 concernant la collecte des matières résiduelles – Avis de motion.*

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 312-2022 concernant l’imposition des taxes foncières, l’imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l’imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l’année 2023 – Adoption.*
- 2) *Règlement numéro 310-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 afin de permettre la vente et réparation de véhicules autres qu’automobiles en zone M-107 – Adoption du règlement.*

N. Varia

- 1) Tournoi provincial Atome Pee-Wee de l’Association du hockey mineur du Haut-Saint-François – Commandite.
- 2) Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François – Appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre.
- 3) Radio communautaire du Haut-Saint-François – Appui à sa mise en œuvre.
- 4) Les journées de la persévérance scolaire – Proclamation.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l’avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-02-8696

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2023 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 9 janvier 2023

Résolution 2023-02-8697

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 24 janvier 2023

Résolution 2023-02-8698

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Comité plénier du 31 janvier 2023.

Résolution 2023-02-8699

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu que le procès-verbal du Comité plénier du 31 janvier 2023 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Monsieur Rainer Lowry, accompagné de son neveu monsieur Ryan Lowry, vient confirmer son intention d'achat du terrain de la Ville avec la prérogative du droit de passage demandée aux termes de la résolution du Conseil municipal numéro 2023-01-8694. Il demande que soit ajouté une clause de délai exécutoire pour le projet de sentier sujet au droit de passage, en incluant la description des activités prévues par ce droit. Il demande qu'il lui soit permis d'utiliser cette entrée malgré le droit de passage, ce qui est confirmé par le conseil municipal. Il demande qui sera responsable de l'entretien de clôture, ce que le conseil confirme sa responsabilité en autant que le projet est actif. Il demande s'il s'agit d'une offre de vente pour le lot complet, ce que le conseil confirme. Il souligne qu'il n'aura pas besoin d'arpenteur et qu'il utilisera les services du notaire Guilbeault à Cookshire-Eaton. Le conseil veillera à la révision de son offre avec la collaboration de monsieur Lowry selon cette discussion.
- 2) Monsieur Gilles Guimond questionne le conseil sur les nouvelles évaluations dont il est fait mention dans un article du Journal du Haut-Saint-François. Il demande quelle est la firme utilisée par la MRC, ce que la Ville répond : Altus.

Il demande si la municipalité fait affaires avec une firme conseils concernant des avis généraux. Le maire répond que nous avons une firme conseils externes juridiques pour ses besoins. Il souligne qu'au niveau des évaluations toutefois, c'est régi par la MRC uniquement. Il le réfère au site internet pour consulter les rôles d'évaluation.

Il demande si le directeur général agi comme conseiller ingénieur au nom d'une firme externe, ce qu'il répond négativement et que la Ville est son seul employeur.

Monsieur Guimond remercie le conseil de son initiative pour le calendrier cette année. Il demande que soit davantage diffusées les activités de la Ville, surtout celles à venir et non seulement les rapports d'activités ayant eu lieu. Le maire l'avise que des consultations citoyennes auront lieu annuellement, la première étant prévue en mars prochain, et que la Ville travaille à diffuser davantage l'information via ses médias sociaux. Un nouveau site web verra le jour également au printemps prochain. Il souligne que la première année de son mandat a consisté à gérer la pandémie et la structure municipale pour que la Ville puisse performer et agir au mieux pour les citoyens.

Monsieur Guimond demande si un jardin communautaire a déjà été abordé pour le secteur Cookshire, afin de rendre cette activité accessible à davantage de citoyens. Il comprend que le secteur Sawyerville l'offre mais souligne son intérêt pour rendre cette activité davantage accessible aux citoyens, surtout ceux ne détenant pas de véhicule. Le maire souligne que la Ville est située en milieu agricole et que les gens sont invités à amener leur demande en table de discussion citoyenne pour l'établir. Il indique que dans le secteur Johnville, près du nouveau CPE, il est envisagé cette activité également et que ce ne devrait pas être limité qu'à un secteur. Le maire souligne son enthousiasme au projet et lui propose d'établir un plan en vue des discussions citoyennes. La conseillère Daphné Raymond amène l'idée d'offrir un marché public avec l'activité, dont monsieur Guimond indique vouloir davantage une collaboration citoyenne qu'un bénéfice monétaire. Le conseil souligne l'importance de créer un comité afin de voir aux demandes de subventions pour ces types de projet. La conseillère Josée Pérusse souligne que ce projet pourrait être joint aux activités du comité Loisirs Cookshire.

- 3) Madame Tammy Bailey demande si la Ville est responsable des matières fertilisantes humaines qu'elle déplore. Le conseil indique son que son positionnement sera émis ce soir afin de restreindre ces activités et établir des normes sur le territoire. Également, le maire souligne que cela sera discuté à la table des maires mercredi soir prochain.

E. Correspondance

Résolution 2023-02-8700

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que la liste de correspondance du mois de janvier 2023 soit déposée au conseil municipal telle que présentée et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2023-02-8701

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Dépenses incompressibles 2023 – Autorisation et paiement.

Résolution 2023-02-8702

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

D'ACCEPTER la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2023, totalisant 6 891 100 \$, telle que déposée par la trésorière.

D'AUTORISER que le paiement de ces dépenses incompressibles pour l'année 2023, totalisant 6 891 100 \$, soit fait aux dates d'échéance sans attendre l'autorisation officielle du conseil. Cependant, ces dépenses devront être quand même incluses mensuellement dans la liste des comptes à approuver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Redevances des gravières et sablières – Utilisation de fonds.

Résolution 2023-02-8703

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'approuver l'utilisation d'un montant de 200 000 \$ provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour l'entretien du réseau routier municipal (fonds gravières et sablières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ville de East Angus – Paiement d'honoraires professionnels pour la Cour municipale.

Résolution 2023-02-8704

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2023, correspondant à 4,39 \$ par habitant, pour les services de la Cour municipale de East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) MRC du Haut-Saint-François – Quotes-parts pour l'année 2023.

Sujet reporté à la séance extraordinaire du 21 février prochain afin de recevoir le détail des coûts pour le service informatique de la MRC.

- 6) Soutien informatique pour l'année 2023-2024 du logiciel Sygem – Adjudication de contrat à Infotech.

Résolution 2023-02-8705

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu :

DE renouveler le contrat de service d'Infotech du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024;

D'autoriser le paiement de la facture de 20 103,38 \$ (taxes incluses) à Infotech concernant le renouvellement du contrat de service pour l'année 2023-2024;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Soutien informatique pour l'année 2023 – Adjudication de contrat.

Sujet reporté à la séance extraordinaire du 21 février prochain afin de recevoir le détail des coûts pour le service informatique de la MRC et éviter un doublement de fonctions avec l'entreprise Tech-nic Réseau Conseils inc.

- 8) Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant le nivelage de chemins municipaux en 2022.

Résolution 2023-02-8706

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 10 000,24 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Transport & Excavation Jocelyn Ménard inc. concernant les travaux de nivelage de chemins municipaux au mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Commission municipale du Québec – Dépôt des rapports d'audits concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de trois villes.

Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec concernant l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisations de trois villes.

- 10) Bail de l'immeuble municipal situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire (Royale Gym Inc.) – Renouvellement et ajustement annuel.

Résolution 2023-02-8707

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie et du taux de taxes foncières pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu qu'à compter du 1^{er} juillet 2023, le coût mensuel de location pour le logement situé au 75, rue Castonguay soit établi de la façon suivante :

Locataire	Augmentation Annuelle	Montant (*taxes applicables en sus)
Royale Gym Inc.	4.5 %	677,35 \$*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Impressions Haut-St-François – Paiement d'honoraires professionnels concernant le calendrier pour l'année 2023.

Résolution 2023-02-8708

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 236,00 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Impressions Haut-St-François concernant le calendrier pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement (partie du chemin Spring, CEJ88337) – Autorisation de signature de la convention d'aide financière.

Résolution 2023-02-8709

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports concernant l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement, pour une partie du chemin Spring (projet CEJ88337).

Copie de cette convention est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Modification à l'entente avec Développement économique Canada selon le Fonds canadien de revitalisation des communautés – Autorisation de signature.

Résolution 2023-02-8710

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le directeur du Bureau de projets, monsieur René Lavigne, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la modification à l'entente avec Développement économique dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés concernant le report de la date de fin des travaux au parc des Braves du Cœur villageois de Cookshire-Eaton.

Copie de cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Transport Guy Hamel – Autorisation de paiement pour l'approvisionnement de quincaillerie.

Résolution 2023-02-8711

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 587,40 \$ (taxes applicables en sus) à Transport Guy Hamel pour de l'approvisionnement en quincaillerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers dossiers.

Résolution 2023-02-8712

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 797,92 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc. concernant divers dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Renouvellement de trois mandats.

Résolution 2023-02-8713

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit être renouvelé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de renouveler, pour une durée de deux années, le mandat des personnes suivantes:

Siège	Nom	Fin du mandat
2	Jean Tremblay	2025-02-01
4	Alain Lussier	2025-02-01

6	Pascal Yergeau	2025-02-01
---	----------------	------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Demande de PIIA pour l'immeuble sis au 45, rue Craig Sud (zone M-107) afin de permettre un agrandissement commercial – Recommandation UR-23-01 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2023-02-8714

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 23-PIIA-02 pour l'immeuble sis au 45, rue Craig Sud en zone M-107, afin de permettre un agrandissement commercial;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro UR-23-01 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), favorable à cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'accepter la demande de PIIA numéro 23-PIIA-02, conditionnellement à l'approbation et l'entrée en vigueur d'une demande de modification de zonage permettant l'usage de réparation et vente de véhicules autres qu'automobiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Demande de modification au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC pour l'immeuble situé sur le lot 4 487 190 (zone agricole) – Agrandissement du terrain industriel sis au 705, rue Pope (zone I-107) sur le lot 4 487 131.

Résolution 2023-02-8715

CONSIDÉRANT que la Société 9159-7500 Québec inc., a/s de Stéphane Fortier, est propriétaire du lot 4 487 131, situé au 705, rue Pope (zone I-107), faisant l'objet d'un projet d'agrandissement concerné par les présentes;

CONSIDÉRANT que la Société 9159-7500 Québec inc. désire poursuivre la croissance de son entreprise de fabrication de meubles NAC (North American Cabinets) et que le lot actuel portant le numéro 4 487 131 ne permet pas l'agrandissement des installations actuelles, nécessaires à cette croissance;

CONSIDÉRANT que l'industrie de meubles de NAC est localisée en zone agricole permanente et que son usage est conforme au règlement de zonage municipal et au *Schéma d'aménagement révisé* (SAR) de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que le lot 4 487 190 visé par l'agrandissement des installations industrielles est également localisé en zone agricole permanente et qu'il se retrouve à l'arrière des installations industrielles existantes;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement de l'industrie sur le lot voisin n'est pas conforme au règlement de zonage municipal et au SAR de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) des projets de modification au SAR et au règlement de zonage sont nécessaires à la recevabilité d'une éventuelle

demande d'autorisation à la CPTAQ visant à permettre l'agrandissement de cette industrie;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation à adresser à la CPTAQ visera le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y a présence d'usages industriels sur le lot 4 487 131 depuis 1974;

CONSIDÉRANT que l'usage industriel existant en zone agricole bénéficie de droit acquis en vertu de la LPTAA et de 3 autorisations de la CPTAQ visant le lotissement, l'aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit plus précisément à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants est faible (classes 5 et 4);

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé ne comporte pas de potentiel acéricole;

CONSIDÉRANT que le lot visé est en jachère depuis plus de 28 ans;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé est délimité, à l'arrière, par un cours d'eau intermittent, soit une barrière physique naturelle;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'industrie NAC permettra de rentabiliser davantage les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire municipaux installés depuis à peine 3, 4 ans;

CONSIDÉRANT que superficie visée par la demande de modification au SAR représente uniquement environ 3,5 % de la superficie totale de la propriété agricole visée;

CONSIDÉRANT que la future demande d'autorisation à la CPTAQ permettra de faire rectifier les limites des 3 décisions précédentes de la CPTAQ afin qu'elles soient ajustées à celles de la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'industrie NAC répond aux besoins de croissance de l'entreprise et qu'elle lui permettra de résoudre en partie son problème de pénurie de personnel;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'industrie NAC permet la juxtaposition des installations projetées à celles existantes nécessaire dans le présent cas d'automatisation d'une partie de sa chaîne de production, ce qui justifie la localisation de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT que le maintien des opérations, sur le site actuel, permettra à NAC de rentabiliser ses installations en place, de maintenir son personnel expérimenté et d'en recruter d'autres dans la région;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de l'industrie NAC permettra de maintenir, sur le territoire municipal de Cookshire-Eaton, une entreprise qui génère des revenus de taxes foncières importants et qui emploie plusieurs citoyens de la Ville et de la région, ce qui représente un impact économique important pour la Ville et pour la région;

CONSIDÉRANT que la MRC reconnaît, dans son Schéma d'aménagement, que l'aire d'affectation dans laquelle se retrouve l'emplacement visé est composé des sols de moindre qualité pour l'agriculture, qu'on y retrouve la cohabitation de plusieurs usages non reliés à l'agriculture et la présence de milieux déstructurés;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement qui fait l'objet de la présente demande permet, comme le souhaite la MRC dans son SAR, de rentabiliser le réseau routier local, de redynamiser le milieu d'autoriser des industries à facteur non contraignant dans les bâtiments existants servant à des fins industrielles et de consolider les acquis de la structure industrielle;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisations qui sera adressée à la CPTAQ n'aura pas pour effet de modifier les limites de la zone agricole ou d'agrandir le périmètre d'urbanisation de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton demande à la MRC du Haut Saint-François d'accepter de modifier son Schéma d'aménagement révisé (SAR) afin de permettre l'agrandissement de l'industrie de meubles de NAC (North American Cabinets), localisée en zone agricole, sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Protection du patrimoine immobilier – Appui à la demande d'assurabilité de la municipalité de La Présentation.

Résolution 2023-02-8716

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à cette démarche du Conseil régionale du patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 16 novembre 2022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

DE demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

DE demander à l'ensemble des MRC et municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenant en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant la présente résolution;

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire de l'Université de Montréal, et Jean-François Nadeau, journaliste du journal Le Devoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) – Demande de moratoire.

Résolution 2023-02-8717

Matières résiduelles fertilisantes (« MRF ») – Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution et de resserrer l'encadrement de l'industrie par règlement

CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles fertilisantes, ci-après nommées « MRF », sont des résidus industriels ou municipaux, composés notamment de boues provenant du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, des changements législatifs et des assouplissements administratifs liés au recyclage des MRF ont été apportés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les reportages de Radio-Canada sur l'épandage des boues municipales, celui à l'émission La semaine verte et celui à l'émission Enquête, mettent en lumière plusieurs problématiques liées à l'usage des MRF sur les terres agricoles du Québec et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE les MRF contiennent des contaminants tels que le cadmium, les dioxines, les furannes et plusieurs autres qui sont encore inconnus du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT le peu de données existantes sur les teneurs des biosolides par rapport aux contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques dont les molécules, plutôt que de se dégrader, s'accumulent dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les PFAS sont associés à des problèmes liés à la reproduction, au développement, au système endocrinien, au foie, aux reins et au système immunitaire et qu'ils sont considérés par le Centre international de Recherche sur le Cancer comme potentiellement cancérigènes pour l'homme;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux produits chimiques que l'on retrouve dans les MRF peuvent causer des dommages irréversibles pour l'environnement et que leur usage dans le cadre d'activités agricoles peut avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et, ultimement, sur la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'État du Maine aux États-Unis, à la lumière d'une enquête, a récemment interdit l'épandage des boues d'épuration sur son territoire le temps de mieux établir la dangerosité des matières qu'elles peuvent contenir;

CONSIDÉRANT QUE le reportage de l'émission Enquête, diffusée par Radio-Canada, a démontré que des boues d'épuration en provenance des États-Unis sont toutefois épandues sur les terres agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'encadrement de l'industrie des MRF est insuffisant comme en témoignent les échantillons prélevés par Radio-Canada dans le cadre de son enquête, lesquels ont démontré des teneurs largement plus élevées de PFAS que les standards établis par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP confie aux seuls agronomes la responsabilité d'élaborer les plans agroenvironnementaux de recyclage pour les agriculteurs tandis que ceux-ci peuvent aussi être à l'emploi des compagnies de valorisation, ce qui tend à placer ces derniers en position de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du Canton de Cleveland allèguent avoir subi des effets nocifs qu'ils associent à l'entreposage et à l'épandage de MRF à proximité de leur propriété et que des cas semblables ont été répertoriés ailleurs dans le monde;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au gouvernement du Québec d'appliquer le principe de précaution dans la gestion des MRF en cessant d'autoriser leur épandage sur les terres agricoles du Québec par le biais d'un moratoire, et ce, le temps qu'un débat public ait lieu sur la question et que soit adopté un cadre réglementaire strict afin d'éviter que soient étendues dans l'environnement des concentrations trop élevées de contaminants émergents de type médicaments, hormones, plastiques et PFAS;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement de l'industrie des MRF de manière à éviter que les agronomes de l'industrie ne soient en conflit d'intérêts;

QUE les gouvernements du Canada et du Québec coopèrent pour que cesse l'importation des MRF des États-Unis ou d'ailleurs, et ce, le temps que des mesures réglementaires plus sévères soient mises en place et qu'un débat public ait lieu sur l'opportunité ou non de recevoir les boues municipales d'un autre pays que le Canada;

QUE la présente résolution soit transmise au MELCCFP, au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au ministère de l'Agriculture, des

Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), à l'Union des producteurs agricoles (UPA) au bureau du député provincial monsieur François Jacques, au bureau de la députée fédérale madame Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Appui à la demande d'autorisation pour l'immeuble sis au 48, chemin Couture (lots 4 487 994 et 4 487 989).

Résolution 2023-02-8718

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Fauteux pour la compagnie 9439-7510 Québec inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de gravière-sablière afin d'accéder à la ressource en gravier sur le lot 4 487 994 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise la remise en état des lieux aux termes de l'extraction;

CONSIDÉRANT que le site visé par la demande est situé dans la zone rurale RU-012 et est conforme au règlement de zonage de la Ville de Cookshire-Eaton régissant l'implantation de nouvelles carrières, gravières et sablières en zones rurale et industrielle aéroportuaire;

CONSIDÉRANT qu'on ne retrouve pas à proximité d'exploitation de gravière-sablière avec du matériel comparable;

CONSIDÉRANT que la superficie visée par la demande ne comporte pas de potentiel agricole ni acéricole;

CONSIDÉRANT le consentement du propriétaire de la ferme agricole voisine (lot 4 487 989) daté du 31 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que l'autorisation recherchée n'aura pas de contraintes, ni d'effets négatifs sur les activités agricoles du secteur ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection à la demande d'autorisation de la compagnie 9439-7510 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Reconnaissance de la Fête nationale du Québec.

Résolution 2023-02-8719

CONSIDÉRANT que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Cookshire-Eaton souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Terrain de l'Expo Cookshire – Réservation pour la Fête nationale du Québec.

Projet de location du terrain de l'Expo Cookshire pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste à Cookshire-Eaton reporté à l'année 2024.

- 3) Ressources humaines – Embauche de deux concierges.

Résolution 2023-02-8720

CONSIDÉRANT les vacances à deux postes de concierge, soit un permanent à temps partiel et un temporaire à temps plein;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines et du directeur des Communications et de la vie communautaire concernant l'embauche de deux concierges;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de retenir les services de la façon suivante :

Fonction	Nomination
Concierge permanent à temps partiel	Madame Chantal Veilleux
Concierge temporaire à temps plein	Monsieur Sylvain Fournier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Bibliothèque Johnville – Nomination de responsable.

Résolution 2023-02-8721

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Pierre Corriveau pour son remplacement à titre de responsable de la bibliothèque Johnville;

CONSIDÉRANT la formation d'une bénévoles par le responsable depuis l'automne dernier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de retenir les services de madame Lynn Comeau à titre de responsable de la bibliothèque Johnville à compter du 1^{er} avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Cadets de l'air du Haut-Saint-François – Autorisation de location du site de l'Étang Cloutier.

Résolution 2023-02-8722

CONSIDÉRANT que l'escadron 670 Haut-St-François des Cadets de l'aviation royale du Canada demande l'autorisation pour tenir un camp de survie les 28, 29 et 30 avril 2023 au site de l'Étang Cloutier, sans frais;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation du site de l'Étang Cloutier sans frais tel que demandée par monsieur Pascal Yergeau de l'escadron 670 Haut-St-François des Cadets de l'aviation royale du Canada;

QU'un dépôt remboursable au montant de 200 \$ soit exigé selon la politique de tarification des salles et infrastructures sportives municipales en vigueur;

QUE le directeur des Communications et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le protocole d'entente avec l'escadron 670 Haut-St-François des Cadets de l'aviation royale du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Présentation du concept d'édifice multifonctionnel au 4, chemin de Randboro – Demande de diffusion.

Résolution 2023-02-8723

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a tenu une soirée de consultation publique le 31 janvier 2023, afin de présenter aux organismes concernés le concept d'édifice multifonctionnel au 4, chemin de Randboro;

CONSIDÉRANT la demande de diffusion publique de la présentation soumise lors de cet événement;

CONSIDÉRANT que le projet est à l'étape de conception préliminaire par des professionnels certifiés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de refuser la diffusion publique de la présentation du concept d'édifice multifonctionnel dans le secteur Sawyerville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) *Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace* – Adoption.

Résolution 2023-02-8724

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter la *Politique de tolérance zéro à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Ressources humaines – Demande de congé sans traitement.

Résolution 2023-02-8725

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Roger Rolfe, journalier conducteur permanent à temps plein au service des Travaux publics, afin de se prévaloir d'un congé sabbatique sans traitement de douze (12) mois, débutant à compter du 10 février 2023, pour des raisons personnelles;

CONSIDÉRANT que la clause 7.9 de la convention collective des employés en vigueur prévoit cette possibilité et les modalités applicables dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que les motifs de la demande ne sont pas justifiés;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre et le fort besoin au sein du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de refuser le congé sans solde demandé par monsieur Roger Rolfe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Ressources humaines – Mise à jour du départ à la retraite du technicien en génie civil et de l'environnement (résolution 2023-01-8667).

Résolution 2023-02-8726

CONSIDÉRANT l'avis le 21 décembre 2022 du départ à la retraite du technicien en génie civil et en environnement à compter du 22 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'avis de congé de maladie du salarié le 24 janvier 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

DE modifier la résolution 2023-01-8667 datée du 9 janvier 2023 concernant la date effective de fin du lien d'emploi avec le salarié;

DE reporter la date prévue de fin d'emploi du salarié à une date ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Cookshire-Eaton – Dépôt.

Dépôt au conseil municipal du rapport pour l'année 2021 sur la gestion de l'eau potable de la Ville de Cookshire-Eaton, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 janvier 2023.

- 5) Programme de reboisement social Arbre-évolution – Autorisation de dépôt d’inscription pour l’année 2023.

Résolution 2023-02-8727

CONSIDÉRANT que plusieurs espaces publics sur le territoire de Cookshire-Eaton ont besoin de zones d’ombres et que le reboisement embellirait la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet de reboisement social aura un impact positif pour les citoyens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s’inscrive au programme de reboisement social Arbre-Évolution afin d’ajouter des arbres et arbustes aux lieux suivants :

- Centre communautaire Johnville;
- Halte routière Johnville;
- Caserne Johnville;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton s’engage à contribuer financièrement au projet selon la proposition déposée par le directeur des Travaux publics.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 6) Programme Municipalité Écon’eau du Réseau Environnement – Adhésion.

Résolution 2023-02-8728

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu :

QUE soit autorisée l’adhésion 2023 de la Ville de Cookshire-Eaton au Programme Municipalité Écon’eau du Réseau Environnement;

QUE soient nommés le directeur du Service des travaux publics et le technicien en génie civil et environnement pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 7) Travaux de fauchage pour l’année 2023, passes 1 et 2 – Octroi de contrats.

Résolution 2023-02-8729

CONSIDÉRANT qu’à la fermeture des deux appels d’offres pour les travaux de fauchage pour l’année 2023, passes 1 et 2 respectivement, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires – 1 ^{re} passe	Prix (taxes applicables en sus)
Les entretiens M&S Létourneau inc. (Monsieur Mathieu Létourneau)	75 \$ / heure
Soumissionnaires – 2 ^e passe	Prix (taxes applicables en sus)
Les entretiens M&S Létourneau inc.	145 \$ / heure

(Monsieur Mathieu Létourneau)	
R.I.C Enterprise (Monsieur Ryan Corke)	160 \$ / heure

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Jean-Gabriel Lebel, directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adjuger les deux contrats de travaux de fauchage pour l'année 2023 de la façon suivante :

Travaux	Fournisseur de services	Montant (taxes applicables en sus)	Budget
Passe 1	Les entretiens M&S Létourneau	75 \$ / h	12 000 \$
Passe 2	Les entretiens M&S Létourneau	145 \$ / h	10 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Ministère des transports – Révision du contrat de déneigement.

Résolution 2023-02-8730

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et sites d'entreposage avec le ministère des Transports (projet numéro 154067010);

CONSIDÉRANT que le contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin annuellement;

CONSIDÉRANT l'augmentation des coûts de la vie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton confirme son intention de mettre fin au contrat numéro 850988827 (numéro de dossier : 9007-21-4974) avec le ministère des Transports concernant le déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et sites d'entreposage;

QUE le directeur général soit autorisé à agir, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Ministère des Transports – Demande d'ajout de signalisation sur la rue Craig Sud.

Résolution 2023-02-8731

CONSIDÉRANT les enjeux de visibilité routière à la sortie de la rue Eastview vers la rue Craig Sud lors de stationnements de véhicules sur la rue Craig Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de demander l'ajout d'une signalisation interdisant le stationnement sur la rue Craig Sud du côté de l'intersection de la rue Eastview, face au 45, rue Craig Sud.

Le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, est mandaté pour agir, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, auprès du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Ministère des Transports – Demande de prolongement du trottoir sur le chemin Clifton.

Résolution 2023-02-8732

CONSIDÉRANT les enjeux de visibilité routière à la sortie de la rue Eastview vers la rue Craig Sud lors de stationnements de véhicules sur la rue Craig Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de demander l'ajout d'une signalisation interdisant le stationnement sur la rue Craig Sud du côté de l'intersection de la rue Eastview, face au 45, rue Craig Sud.

Le directeur des Travaux publics, monsieur Jean-Gabriel Lebel, est mandaté pour agir, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, auprès du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Signel services inc. – Acceptation d'une offre de service pour l'acquisition de feux de chantier.

Résolution 2023-02-8733

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'accepter l'offre de Signel services inc., datée du 29 novembre 2022, au montant de 7 645,50 \$ (taxes applicables en sus) pour l'acquisition de feux de chantier neufs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) DH Éclairage inc.– Acceptation d'une offre de service pour le remplacement de lumières au DEL dans certains bâtiments municipaux.

Résolution 2023-02-8734

CONSIDÉRANT la planification de gestion des actifs municipaux et la gestion énergétique municipale;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des Travaux publics pour le remplacement de lumières dans certains bâtiments municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'accepter l'offre de DH Éclairage inc. au montant de 18 038,95 \$ (taxes applicables en sus) pour le remplacement de lumières au DEL dans certains bâtiments municipaux, selon l'option numéro 1 recommandée par le directeur du Service des Travaux publics en date du 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Appel d'offres pour l'acquisition de ponceaux – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-02-8735

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'acquisition de ponceaux, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes applicables en sus)
Réal Huot inc.	18 916,63 \$
Bouchard Matériaux inc.	17 967,96 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adjuger le contrat pour l'acquisition de ponceaux à Bouchard Matériaux inc. au montant de 17 967,96 \$ (taxes applicables en sus), conformément à sa soumission datée du 26 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Appel d'offres pour la réfection de la toiture du centre de qualification – Adjudication de contrat.

Résolution 2023-02-8736

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour la réfection de la toiture du centre de qualification, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Matériaux pour le remplacement du revêtement	Prix (taxes applicables en sus)
Les Constructions François Hamel	Bardeaux	12 535,00 \$
Turco-Shank Construction	Métallique	15 900,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adjuger le contrat pour la réfection de la toiture du centre de qualification à Turco-Shank Construction au montant de 15 900 \$ (taxes applicables en sus), conformément à sa soumission datée du 27 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

1) Communication Plus – Autorisation de paiement pour l'acquisition de radios portatifs.

Résolution 2023-02-8737

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le paiement au montant de 8 315 \$ (taxes applicables en sus) à Communication Plus pour l'acquisition de cinq radios portatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Garage Martin Dusseault – Paiement d’honoraires professionnels concernant le déneigement de casernes.

Résolution 2023-02-8738

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d’autoriser le paiement au montant de 4 995 \$ (taxes applicables en sus) pour les honoraires professionnels de Garage Martin Dusseault concernant le déneigement des casernes numéros 1 et 2.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 313-2023 concernant la collecte des matières résiduelles – Avis de motion.*

Résolution 2023-02-8739

Avis de motion est donné par le conseiller Roger Thibault qu’il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la collecte des matières résiduelles.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 312-2022 concernant l’imposition des taxes foncières, l’imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l’imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l’année 2023 – Adoption.*

Résolution 2023-02-8740

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d’adopter le *Règlement numéro 312-2022 concernant l’imposition des taxes foncières, l’imposition des compensations pour services municipaux aux propriétaires de certains immeubles et l’imposition de compensation pour les différents services municipaux pour l’année 2023.*

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 310-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 afin de permettre la vente et réparation de véhicules autres qu’automobiles en zone M-107 – Adoption du règlement.*

Résolution 2023-02-8741

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d’adopter le *Règlement numéro 310-2022 amendant*

le Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin de permettre la vente et réparation de véhicules autres qu'automobiles en zone M-107.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Tournoi provincial Atome Pee-Wee de l'Association du hockey mineur du Haut-Saint-François – Commandite.

Résolution 2023-02-8742

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour le tournoi provincial Atome Pee-Wee de l'Association du hockey mineur du Haut-Saint-François datée du 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme de remboursement pour des activités de loisirs* de la Ville de Cookshire-Eaton permet une aide aux enfants résidant sur son territoire pour les sports de glace pratiqués sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

DE refuser la demande d'aide financière pour le tournoi provincial Atome Pee-Wee de l'Association du hockey mineur du Haut-Saint-François pour l'année 2023;

DE référer l'organisme à la MRC du Haut-Saint-François afin de vérifier sa possibilité d'appui financier à cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François – Appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre.

Résolution 2023-02-8743

Appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton salue l'initiative de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François pour amplifier un projet prometteur et structurant pour le territoire afin d'y inclure plus spécifiquement les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes que la société racise;

CONSIDÉRANT que le projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François* vise à :

- 1) pérenniser les activités du *Réseau des partenaires uniEs contre les violences basées sur le genre* et
- 2) amplifier les activités et les analyses déjà instaurées en les adaptant aux besoins et aux enjeux particuliers des femmes racisées, des femmes âgées et des femmes en situation de handicap.

CONSIDÉRANT QUE les injustices genrées sont amplifiées par la discrimination raciale, l'âgisme et le capacitisme;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de mettre de l'avant une approche intersectionnelle afin de répondre aux besoins criants dans le Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la nature collaborative et innovante du projet permettra de mobiliser et de renouveler les organismes et partenaires sur les enjeux visés par la concertation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à offrir son appui et participation au prolongement du projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Radio communautaire du Haut-Saint-François – Appui à sa mise en œuvre.

Résolution 2023-02-8744

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet de radio communautaire dans le Haut-Saint-François datée du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'appui vise une aide financière au montant de 100 000 \$ approximatif pour démarrer la diffusion du projet;

CONSIDÉRANT le budget annuel pour le démarrage du projet et la prévision incertaine du budget annuel pour sa continuité;

CONSIDÉRANT les priorités financières sur le territoire de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de refuser d'appuyer le projet de radio communautaire dans le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Les journées de la persévérance scolaire – Proclamation.

Résolution 2023-02-8745

Proclamation des journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève, la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en

2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

CONSIDÉRANT QUE les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que R3USSIR organise, du 13 au 17 février 2023, la 14^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! ». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, du plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la ville, et s'engage à :

- appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisé autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de Cookshire-Eaton pour leur persévérance scolaire;
- porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;
- faire parvenir une copie de la présente résolution à R3USSIR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Rapport du trésorier.

Résolution 2023-02-8746

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Monsieur Gilles Guimond indique avoir demandé un moratoire pour le 5G il y a environ cinq années. Il demande si ce projet est aux portes de la ville. Le maire explique que l'implantation se fait à proximité dans les fortes agglomérations, avec beaucoup de citoyens, mais n'est pas prévue en campagne car il y aurait suffisamment de déploiement pour la demande. Dans le cas que la demande serait déposée à Cookshire-Eaton, le maire indique que cela sera soumis à l'approbation du conseil municipal au préalable. Il ajoute que les récents travaux de coupe d'arbres en masse ont été effectués afin de favoriser la connexion d'électricité. Monsieur Guimond demande qu'une consultation citoyenne soit donnée si le projet vient qu'à être soumis pour le territoire.

Monsieur Guimond demande que soit ajouté du matériel granulaire 0 ¾ sur son chemin Leblanc. Il mentionne qu'avec les années, le sol a été grugé et jamais renfloué et que des travaux de machineries ont accroché son fil enfoui et qu'il n'est que temporairement réparé.

Le maire informe le citoyen de la demande d'aide financière au député pour mettre à jour les chemins de gravier à plusieurs endroits.

- 2) Madame Tammy Bailey questionne le conseil sur le point G.5, à savoir si les matières consistent en les boues humaines, ce dont le maire confirme en soulignant que la demande d'appui sera transmise à la MRC notamment.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2023-02-8747

Proposé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe